

# Bama GmbH

SELON LES RÈGLEMENTS (CE) 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) &amp; 2020/878

## RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1 Identificateur de produit

Désignation Commerciale 04 43206 000 C 001\_2 985 0202 Midsole Cleaner  
Code du produit. 360000011124  
N° CAS Non applicable.  
N° CE Non applicable.  
No. D'Enregistrement d'REACH Pas connu.  
Identificateur de formule unique (IFU) SAW9-J4KQ-FU65-QDE0

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Identifiée Agent de nettoyage .  
Utilisations Déconseillées Cosmétiques, produits d'hygiène personnelle.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur  
Identification de la société Bama Schweiz AG  
Adresse du Fournisseur Pfadackerstrasse 7  
Spreitenbach  
Switzerland  
CH-8957  
Code postal  
Téléphone: + 41 (0) 56 464 60 70  
Fax Pas connu.  
Email SDSBama@bama.eu  
Heures de bureau

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tél. d'urgence CH Tox Centre Tel.: 145 (Service 24h)  
Contacter

## RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) Non classé comme dangereux pour l'utilisation et le conditionnement.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogramme(s) de Danger Aucun.

Mention(s) d'Avertissement Aucun.

Mention(s) de Danger Aucun.

Mention(s) de mise en garde P102: Tenir hors de portée des enfants.

Exigences supplémentaires relatives à l'étiquetage Réglementation sur les détergents : <5%Tensio-actifs anioniques, <5%Les phosphates, >=5%<15%tensio-actifs non-ioniques .  
parfum et Conservateur : alcool benzylique, PHÉNOXYÉTHANOL

### 2.3 Autres dangers

Rien de connu.

### 2.4 Autres informations

Aucun.

## RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substances

Non applicable.

### 3.2 Mélanges

COMPOSANTS DANGEREUX	N° CAS	N° CE / No. D'Enregistrement d'REACH	%W/W	Mention(s) de Danger	Pictogramme(s) de Danger
Amides, huile de colza, N-	85536-23-8		2.5-10	Skin Irrit. 2 H315	GHS07

## Bama GmbH

(hydroxyéthyl), éthoxylée				Aquatic Chronic 3 H412	
alcool benzylrique	100-51-6	202-859-9 01-2119492630-38-XXXX	2.5-10	Acute Tox. 4 H302 Acute Tox. 4 H332	GHS07
Acides gras, coco, esters 2-sulfoéthyliques, sels de sodium	61789-32-0	263-052-5 01-2119974104-40-XXXX	2.5-10	Eye Irrit. 2 H319 Aquatic Chronic 3 H412	GHS07

COMPOSANTS DANGEREUX	N° CAS	Les limites de concentration spécifiques	Facteur-M	ETA
alcool benzylrique	100-51-6			Acute Tox. 4 (H302) : 500.000 Acute Tox. 4 (H332) : 11.000

Ne contient pas de substances vPvB non classées.

Ne contient pas de substances non classées avec une limite d'exposition sur un lieu de travail en l'Union.

Pour le texte complet des mentions de H/P, consulter le rubrique 16.

#### RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

##### 4.1 Description des premiers secours

Inhalation

S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Contact avec la Peau

Laver la peau à l'eau.

Contact avec les yeux

Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Ingestion

Rincer la bouche à l'eau.

##### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Non attribué. Traiter symptomatiquement.

##### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Peu probable mais si nécessaire administrer un traitement symptomatique.

#### RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

##### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés

Comme approprié pour combattre un feu environnant. De l'eau, Dioxyde de carbone, Poudre sèche, Mousse

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pression

##### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non attribué. L'échauffement peut provoquer une décomposition.

##### 5.3 Conseils aux pompiers

Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome.

#### RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

##### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pratiquer une ventilation adéquate. Porter des gants adaptés si un contact prolongé avec la peau est probable.

##### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas jeter de grandes quantités dans les eaux de surface ou dans les égouts.

##### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant.

##### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Consulter Aussi les Rubrique 8, 13.

#### RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

##### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Éviter le contact avec les yeux.

##### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Refermer le récipient après usage. Ne pas congeler.

# Bama GmbH

Température de stockage 10-35°C.  
Temps limite de stockage Stable dans les conditions normales.  
Matières incompatibles Agents oxydants forts Fortement acide. Fortement alcalin.

## 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agent de nettoyage ..

## RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Limites d'exposition sur le lieu de travail Aucune Limite d'exposition attribuée.

### 8.2 Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés Assurer une ventilation adéquate.

8.2.2. Équipements de protection individuelle



Protection des Yeux Portez des lunettes de protection avec protections latérales (NE166).



Protection de la peau Non requis normalement.



Protection respiratoire Normalement, aucune protection respiratoire individuelle est nécessaire.



Risques thermiques Non applicable.

8.2.3. Contrôles D'exposition Liés À La Protection De L'environnement Ne pas jeter de grandes quantités dans les eaux de surface ou dans les égouts.

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide.  
Couleur Jaunâtre.  
Odeur Frais  
Point de fusion/point de congélation -4°C  
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition 99°C  
Inflammabilité Pas connu.  
Limites inférieure et supérieure d'explosion Pas connu.  
Point d'éclair >74°C  
Température d'auto-inflammabilité Pas connu.  
Température de décomposition Pas connu.  
pH 5-7  
Viscosité Viscosité dynamique : 5cP @ 20°C  
Solubilité Emulsionne dans l'eau.  
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) Pas connu.  
Pression de vapeur Pas connu.  
Densité et/ou densité relative Masse volumique (g/ml) : 988.5-1028.5kg/m³ @ 20°C  
Densité de vapeur relative Pas connu.  
Caractéristiques des particules Pas connu.

### 9.2 Autres informations

Contenu du composant organique volatil (COV) (%) : 0.07  
Masse volumique (g/ml) volatile 0.68kg/m³ @ 20°C

# Bama GmbH

Poids moléculaire 159.63g/mol

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1 Réactivité** Non attribué.
- 10.2 Stabilité chimique** Stable dans les conditions normales.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucunes réactions dangereuses connues si utilisé selon l'usage prévu.
- 10.4 Conditions à éviter** Chaleur et lumière solaire directe.
- 10.5 Matières incompatibles** Agents oxydants forts. Fortement acide. Fortement alcalin.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux** Aucuns produits de décomposition dangereux connus.

## RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

- Toxicité aiguë - Ingestion La méthode de calcul : Non classé.  
La méthode de calcul : Calculée de estimation de la toxicité aiguë (ETA) Calc ATE - 5555.56000
- Toxicité aiguë - Contact avec la Peau La méthode de calcul : Non classé.
- Toxicité aiguë - Inhalation La méthode de calcul : Non classé.  
La méthode de calcul : Calculée de estimation de la toxicité aiguë (ETA) Calc ATE - 122.22000
- Corrosion cutanée/irritation cutanée La méthode de calcul : Non classé.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire La méthode de calcul : Non classé.
- Données sur la sensibilisation de la peau La méthode de calcul : Non classé.
- Données sur la sensibilisation respiratoire La méthode de calcul : Non classé.
- Mutagénicité sur les cellules germinales La méthode de calcul : Non classé.
- Cancérogénicité La méthode de calcul : Non classé.
- Toxicité pour la reproduction La méthode de calcul : Non classé.
- L'allaitement Non classé
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique La méthode de calcul : Non classé.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée La méthode de calcul : Non classé.
- Danger par aspiration La méthode de calcul : Non classé.
- 11.2 Informations sur les autres dangers** Pas connu.

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

- Toxicité - Invertébrés aquatiques Peu toxique pour les invertébrés.
- Toxicité - Poissons Peu toxique pour les poissons.
- Toxicité - Algues Peu toxique pour les algues.
- Toxicité - le compartiment sédiment Non classé.
- Toxicité - Milieu terrestre Non classé.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable. Ne persistera vraisemblablement pas.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Le produit ne présente aucun potentiel de bioaccumulation.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Non miscible à l'eau. Le produit devrait être peu mobile dans le sol.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas classé comme PBT ou vPvB.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Rien de connu.

### 12.7 Autres effets néfastes

# Bama GmbH

Pas connu.

## RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Éliminer dans une décharge appropriée.

### 13.2 Autres informations

Pas de précautions spéciales requises pour ce produit.  
Codes déchets UE : 20 01 30Reinigungsmittel mit Ausnahme derjenigen, die unter 20 01 29 fallen

## RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Non classifié comme dangereux pour le transport.

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Non applicable

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

### 14.4 Groupe d'emballage

Non applicable

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non classé comme Polluant Marin.

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas connu

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'omi

Pas connu

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements Européens - Autorisations et/ou Restrictions à l'Utilisation

Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation

Non indiqué

REACH: L'annexe XIV des substances soumises à autorisation

Non indiqué

REACH: Annexe XVII Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux

Amides, huile de colza, N- (hydroxyéthyl), éthoxylée (85536-23-8), alcool benzylique (100-51-6), Acides gras, coco, esters 2-sulfoéthyls, sels de sodium (61789-32-0)

Le plan d'action continu communautaire (CoRAP)

alcool benzylique (100-51-6)

Règlement (UE) N° 2019/1021 du Parlement Européen et du Conseil concernant les polluants organiques persistants

Non indiqué

Règlement (CE) no 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Non indiqué

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement Européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Non indiqué

### Règlements nationaux

Autres

Pas connu.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique REACH n'a pas été réalisée.

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

# Bama GmbH

Rubrique contenant des révisions ou mises à jour: 1-3, 9, 15

## LÉGENDE

Pictogramme(s) de Danger	Aucun.  GHS07: SGH: Point d'exclamation
Classification des dangers	Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë, Catégorie 4 Skin Irrit. 2 : Corrosion cutanée/irritation cutanée, Catégorie 2 Eye Irrit. 2 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 Acute Tox. 4 : Toxicité aiguë, Catégorie 4 Aquatic Chronic 3 : Dangereux pour l'environnement aquatique, Chronique, Catégorie 3
Mention(s) de Danger	H302: Nocif en cas d'ingestion. H315: Provoque une irritation cutanée. H319: Provoque une sévère irritation des yeux. H332: Nocif par inhalation. H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Mention(s) de mise en garde Acronyme	Aucun. ETA : Estimations de la Toxicité Aiguë CAS : Chemical Abstracts Service CLP : Règlement (CE) n°1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges DNEL : Niveau dérivé sans effet (DNEL) CE : Communauté Européenne EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes VLLT : Valeurs limites d'exposition à long terme PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique PNEC : Concentration prévisible sans effet (PNEC) REACH : Enregistrement, Évaluation, Autorisation et Restriction des produits chimiques VLCT : Valeur limite d'exposition à court terme STOT : Toxicité spécifique pour certains organes cibles vPvB : très Persistant et très Bioaccumulable
Principales références bibliographiques et les sources de données utilisées pour élaborer la FDS	Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Dégagements de responsabilité	Les informations contenues dans ce document ou fournies à des utilisateurs par d'autres moyens sont considérées comme exactes et sont données en toute bonne foi. Il est de la responsabilité des utilisateurs de s'assurer de l'adéquation du produit à leur propre application particulière. Bama GmbH ne donne aucune garantie quant à l'aptitude du produit à un usage particulier et toute garantie ou condition implicite (légale ou autre) est exclue, sauf dans la mesure où l'exclusion est empêchée par la loi. Bama GmbH n'accepte aucune responsabilité pour perte ou dommages (autre que celui résultant de la mort ou des blessures corporelles causées par un produit défectueux, si elle est avérée), résultant du recours à cette information. Liberté sous brevets, droits d'auteur, dessins et modèles ne peuvent pas être pris en charge.